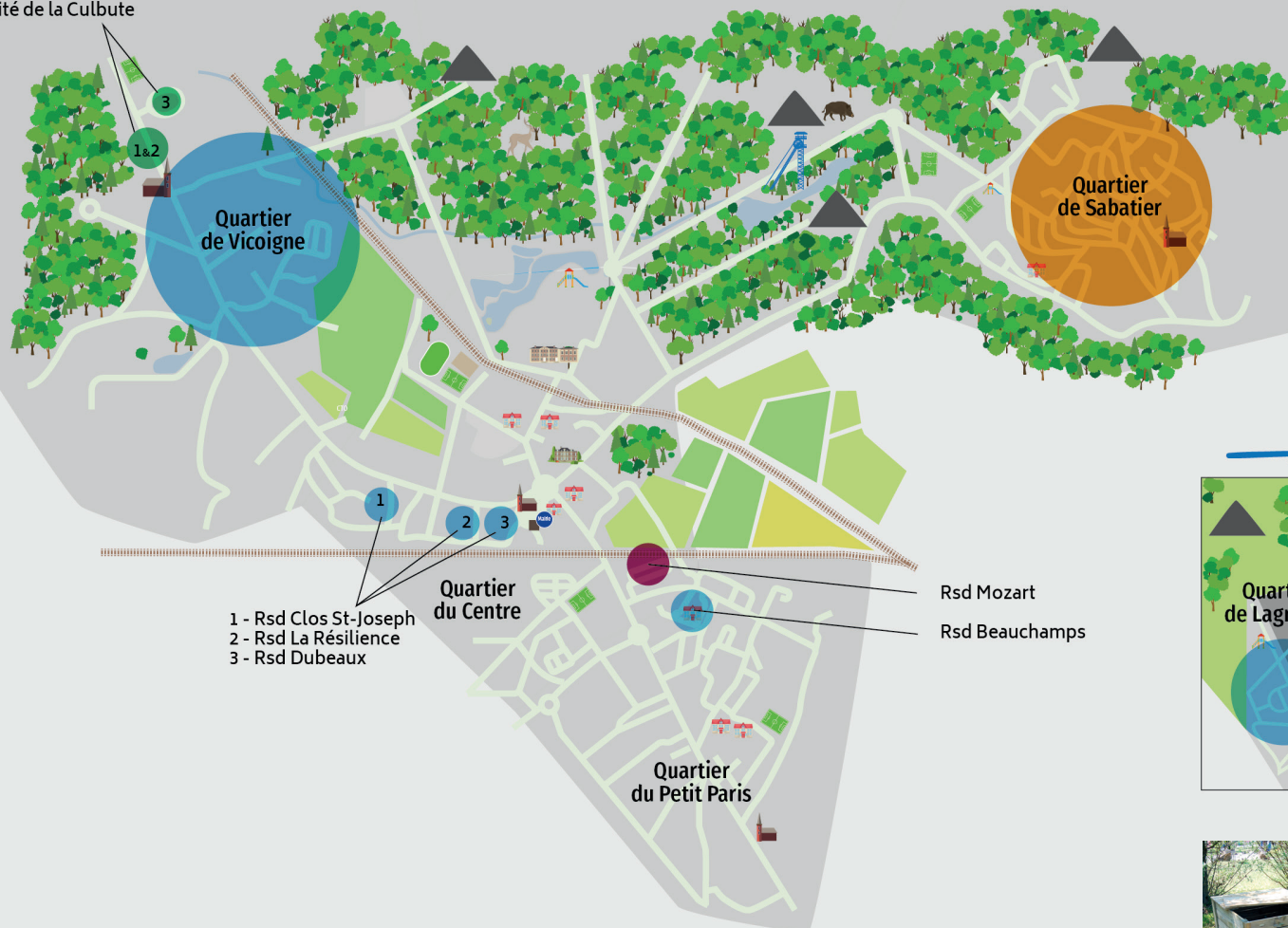


# RAISMES VILLE PILOTE SUR LE TRI DES BIODÉCHETS 2024

Phase de test - 1er semestre 2024

## SOLUTIONS EXPÉRIMENTALES PAR QUARTIER

- 1 - Rsd J. Brel
- 2 - Rsd E. Piaf
- 3 - Cité de la Culbute



- 1 - Rsd Clos St-Joseph
- 2 - Rsd La Résilience
- 3 - Rsd Dubeaux

Quartier du Centre

Quartier du Petit Paris

Rsd Mozart

Rsd Beauchamps





Quartier de Sabatier



exemple de composteur



exemple d'abri-bacs

-  > Apport volontaire vers abri-bacs avec distribution d'un bioseau **aux habitants volontaires.**
-  > Apport volontaire vers abri-bacs avec distribution d'un bioseau **aux habitants volontaires.**  
> Compostage individuel de jardin avec distribution gratuite d'un composteur **aux habitants volontaires.**
-  > Compostage individuel de jardin avec distribution gratuite d'un composteur **aux habitants volontaires.**
-  > Apport volontaire sur la zone de composteurs à l'écoferme du Pinson.  
> Compostage individuel de jardin avec distribution gratuite d'un composteur **aux habitants volontaires.**

- > Un composteur individuel et un bioseau seront offerts pour les habitants volontaires des zones test en compostage individuel.
- > Un bioseau offert pour les habitants volontaires des quartiers concernés par l'expérimentation d'apport volontaire en abri-bacs.
- > Une formation est obligatoire pour les habitants volontaires au compostage individuel.
- > Le composteur individuel sera distribué dans la limite des stocks disponibles.

> Plus d'informations : [SIAVED > olivier.bouchet@siaved.fr](mailto:olivier.bouchet@siaved.fr)

# RAISMES VILLE PILOTE SUR LE TRI DES BIODÉCHETS 2024

## Phase de test - 1er semestre 2024

➤ **Les biodéchets** représentent aujourd'hui le tiers de nos déchets ménagers et la loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source de ces biodéchets à partir du **1er janvier 2024**. C'est à la structure disposant de la compétence « collecte des déchets », en l'occurrence le **SIAVED**, qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri, en lien étroit avec les communes.

➤ **Le SIAVED** a proposé à la ville de Raismes de tester les différentes méthodes de tri et ce à titre d'exemple pour l'ensemble des communes de son territoire soit 220 000 habitants. Grands vainqueurs du label « Commune zéro déchet » depuis deux ans, les raismois ont su prouver que les efforts payent. Et c'est bien pour saluer l'implication de ses habitants que la ville a été choisie.



### La Ville de Raismes en transition

**LABELLISÉE**  
**COMMUNE ZÉRO DÉCHET**

en 2021 & 2022



Récompensée par le Trophée niveau 3

➤ Plusieurs zones de tests vont être mises en place. Chaque habitant de ces zones tests pourra participer, sur la base du volontariat et dans la limite du stock de matériel disponible. Un composteur individuel et un bioseau par foyer seront offerts aux habitants volontaires et des zones d'apport volontaires seront créées dans les zones tests.

Retrouvez les zones de tests et informations pratiques au dos de ce document et sur [www.ville-raismes.fr](http://www.ville-raismes.fr)

### ➤ Quels sont les biodéchets à composter ?

- **Déchets alimentaires** : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, produits périmés, coquilles d'œufs, marcs de café, thé et tisanes, filtres et dosettes papier.
- **Papiers et cartons légers ( à déchiqueter en morceaux )** : papier essuie-tout, papier mouchoir, rouleaux essuie-tout et papier toilette, boîte d'œufs en carton.